



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 121906

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme de 2009 visant à supprimer l'histoire-géographie parmi les disciplines obligatoires des terminales scientifiques. Cette réforme, entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2011, a notamment pour conséquence de reporter sur l'année de 1re un programme d'histoire-géographie bien trop lourd voire quasi-inapplicable. Certaines associations de professeurs dénoncent ainsi une absence totale d'articulation et de cohérence dans l'élaboration des programmes de 1re. Il souhaiterait être informé de ce que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre pour redonner toute la cohérence nécessaire au programme d'histoire-géographie.

Texte de la réponse

Entrée en application cette année en classe de première, la réforme du lycée poursuit trois objectifs ambitieux. Il s'agit d'abord de permettre une meilleure orientation en rééquilibrant les séries de la voie générale et en permettant une spécialisation plus tardive. Il s'agit ensuite de mieux accompagner l'élève en lui apportant un soutien tout au long de sa scolarité grâce à un accompagnement spécialisé et au tutorat. Il s'agit enfin de mieux préparer l'élève aux responsabilités de l'âge adulte, en renforçant l'apprentissage des langues vivantes, en favorisant l'engagement, à travers notamment le bénévolat, et l'accès aux activités culturelles. En intégrant l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les enseignements généraux communs, avec un horaire plus important en première scientifique, la réforme du lycée consacre l'enseignement de cette discipline comme un pilier important de notre système éducatif. Elle affirme sa place au sein du socle commun de culture partagée que la nation entend transmettre à ses enfants. D'ailleurs, à compter de la rentrée prochaine, l'enseignement d'histoire et de géographie sera proposé aux élèves de terminale scientifique comme enseignement facultatif, à raison de deux heures par semaine. Aussi, cette réforme ne remet pas en cause l'apprentissage de l'histoire ; bien au contraire, elle revalorise une discipline considérée comme essentielle dans la formation des jeunes générations. En ce qui concerne les nouveaux programmes de la classe de première, il est important de souligner qu'il n'y a pas eu de concentration sur un an de ce qui se faisait sur deux ans mais une approche nouvelle et thématique, qui ne s'oppose aucunement mais complète l'approche chronologique. Surtout, il est tout à fait clair que ces programmes ont été conçus pour être intégralement traitables dans le cadre de l'horaire imparti et les corps d'inspection du ministère sont à pied d'oeuvre depuis la publication de ces programmes pour accompagner les professeurs dans leur mise en oeuvre. L'enseignement de l'histoire proposé au lycée se fait dans la continuité des apprentissages effectués au cours de la scolarité obligatoire, dans le cadre de l'acquisition du socle commun. En effet, les programmes de l'école et du collège, s'attachent à transmettre aux élèves les repères chronologiques et géographiques nécessaires ainsi que des méthodes de travail et d'analyse, le rôle du lycée étant davantage de prolonger et d'approfondir la réflexion entamée les années précédentes sous un angle thématique qui ne méconnaît pas, naturellement, la chronologie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121906

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11919

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1621